



# Le Choletais

L'audace pour réussir

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL  
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS  
SEANCE DU LUNDI 21 DÉCEMBRE 2015**

XXXXX

Le vingt et un décembre deux mille quinze, à dix-neuf heures, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le premier décembre deux mille quinze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Alain PICARD, Michel CHAMPION, Marc GENTAL, Isabelle LEROY, Alain BRETEAUDEAU, Marc GREMILLON, Guy SOURISSEAU, Jean-Paul OLIVARES, Florence DABIN, Roger MASSÉ, Marc MAUPPIN, Jacques BOU, Cédric VAN VOOREN : Vice-Présidents.

Michel BONNEAU, Jean-Paul BRIGEON, Jackie GELINEAU, Florence JAUNEAULT, Jean LELONG, Frédéric PAVAGEAU, Sylvie ROCHAIS, Sylvain SENECAILLE : Conseillers délégués.

Guy BARRÉ, Marie BARTHELEMY, Jean-François BAZIN, Jean-Michel BOISSINOT, Yolaine BOSSARD, André CERQUEUS, Xavier COIFFARD, Marina DEFOIS, Jacqueline DELAUNAY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Michel FERCHAUD, Muriel FORTEL, Anne GRAVELEAU-HARDY, Josette GUITTON, Elisabeth HAQUET, Annick JEANNETEAU, Christophe MENUET, Florence RAIMBAULT, Patricia RIGAUDEAU, Chantal RIPOCHE, Laurence TEXEREAU, Jean-Marc VACHER, Françoise VALETTE-BERNIER : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Christine CHARRIER (Ayant donné procuration à John DAVIS), Marie-Odile EDOUARD, Magalie GREAU (Ayant donné procuration à Xavier COIFFARD) : Conseillers.

---

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 23 novembre 2015 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n° 351 à n° 388 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

## **X - BUREAU**

### X-1 – ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT CULTUREL - DISPOSITIONS TARIFAIRES APPLICABLES AUX USAGERS DOMICILIES HORS DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS ET QUI N'EN SONT PAS CONTRIBUABLES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (49 " Pour ", 1 " Abstention ") décide,

Article 1 : de différer, au 1<sup>er</sup> septembre 2016, l'entrée en vigueur des dispositions fixées par la délibération n° IV-2 en date du 19 octobre 2015 relatives aux tarifs du Conservatoire et de l'École d'Arts du Choletais applicables aux élèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais, et qui n'en sont pas contribuables à quelque titre que ce soit, à l'exception de ceux domiciliés dans des collectivités ayant acté le principe de rejoindre la Communauté d'Agglomération au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ; ces dispositions sont basées sur une facturation se rapprochant du coût réel de fonctionnement de ces établissements, soit respectivement 8 fois pour le Conservatoire et 5 fois pour l'École d'Arts la tarification destinée aux élèves domiciliés sur le territoire communautaire.

Article 2 : d'approuver les nouvelles conventions-types de partenariat à intervenir avec les élèves de ces établissements et leur commune de résidence, ou la communauté de communes de référence dans le cas de transfert de la compétence culture, pour la prise en charge financière de tout ou partie des droits de scolarité de ces élèves.

Article 3 : d'abroger les articles 2 et 4 de la délibération n° IV-2 du 19 octobre 2015, rendus sans objet par le report de la mise en œuvre de cette politique tarifaire.

### X-2 – MODIFICATION N° 1 DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 " Pour ", 6 " Abstention ") décide,

Article unique : de procéder aux créations et modifications suivantes :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de la Famille, de la Petite Enfance et de la Cohésion Sociale	Animation Sports et Loisirs		1 emploi de responsable d'activité Accueil de Loisirs (temps complet)		01/01/16
			2 emplois de responsable adjoint (temps complet)		
			5 emplois de responsable ALSH (2 postes à temps complet et 3 postes à temps incomplet inférieur à 25,5/35 <sup>ème</sup> )		
			21 emplois d'animateurs (temps incomplet inférieur à 29/35 <sup>ème</sup> )		
			3 emplois de responsable restauration (temps incomplet inférieur à 16,50/35 <sup>ème</sup> )		
			4 emplois d'agents de service et d'entretien (temps incomplet inférieur à 21,5/35 <sup>ème</sup> )		
			2 emplois d'agent d'entretien (temps incomplet inférieur à 30/35 <sup>ème</sup> et 1 à temps complet)		
			1 emploi de secrétaire (temps complet)		
			1 emploi de comptable (temps complet)		
			2 emplois d'agent d'accueil (temps incomplet inférieur à 30/35 <sup>ème</sup> )		
	Animation Sports et Loisirs		1 emploi du cadre d'emplois des attachés	Redéploiement d'un poste vacant dont le recrutement est prévu au CIAS	01/01/16
Direction de l'Action Gérontologique		1 emploi du cadre d'emplois des attachés			

### X-3 – CONTRAT CUI-CAE - CENTRES DE LOISIRS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 " Pour ", 6 " Abstention ") décide,

Article unique : d'approuver la mise en œuvre des Contrats d'Accompagnement à l'Emploi à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016 et ce jusqu'au terme prévu dans les conventions initiales conclues avec le Comité Animation Enfance.

### X-4 – ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - APPROBATION DU REGLEMENT DE SERVICE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 " Pour ", 6 " Abstention ") décide,

Article unique : d'approuver le règlement de service applicable aux accueils de loisirs sans hébergement mis en gestion.

## **I - ADMINISTRATION GÉNÉRALE - FINANCES - RESSOURCES HUMAINES**

### Désignation - représentation et élection

#### I-1 – ATTRIBUTIONS DELEGUEES AU PRESIDENT - TARIFS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à la majorité des suffrages valablement exprimés (44 " Pour ", 5 " Contre ", 1 " Abstention ") décide,

Article 1 : de modifier la délégation d'attribution au Président, telle que fixée par délibération 0.6 du Conseil de Communauté en date du 14 avril 2014 comme suit :

- de fixer l'ensemble des droits et tarifs communautaires à caractère non fiscal, relevant de la gestion patrimoniale du domaine public comme privé de la Communauté d'Agglomération du Choletais, et de ses services publics, quel que soit leur mode de gestion, lorsque la valeur unitaire de tous ces tarifs ne sera pas supérieure à 2 500 €.

Article 2 : d'autoriser le Président, en cas d'absence, à déléguer la signature des décisions prises en application de la présente délibération, à Monsieur John DAVIS, 1<sup>er</sup> Vice-Président, et, en cas d'absence de celui-ci, à Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, et, en cas d'absence du Président, du 1<sup>er</sup> Vice-Président et du 2<sup>ème</sup> Vice-Président, aux Vice-Présidents et conseillers compétents au titre des délégations qui leur sont accordées.

Article 3 : d'autoriser le Président à déléguer à Monsieur Jean-Paul BOISNEAU, Vice-Président, la signature des pièces et documents se rapportant aux marchés, accords-cadres et leurs avenants pris dans le cadre de la délégation relative aux marchés publics, et en son absence, au 1<sup>er</sup> Vice-Président.

Article 4 : d'autoriser le Président à déléguer à Monsieur Jean-Maurice BUREAU, Directeur Général des Services, Messieurs Christian CREN et Bernard GRAVELEAU, Directeurs Généraux Adjoints, et Monsieur Eric BOUDES, Directeur Général des Services Techniques, la signature des pièces et documents se rapportant aux décisions prises dans le cadre de compétences déléguées par le Conseil de Communauté au Président.

Ressources humaines

I-2 – MODIFICATION N° 2 DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

<b>Direction</b>	<b>Service</b>	<b>Emploi supprimé</b>	<b>Emploi créé</b>	<b>Justification</b>	<b>Date d'effet</b>
Direction des Ressources Humaines	Études et prospectives RH	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs		Transfert du poste dans le cadre d'une mobilité	22/12/15
Direction de la Culture	Médiathèque		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints du patrimoine		
Direction de la Famille, de la Petite Enfance et de la Cohésion Sociale	Direction	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs	Modification suite à départ retraite	22/12/15
		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs (20/35 <sup>ème</sup> )		Vacant depuis 2010 suite au départ à la retraite de l'agent	22/12/15
	Développement social	1 emploi d'assistant chef de projet		Vacant depuis 2004. Les missions du service ont changé mais le poste n'a pas été supprimé	22/12/15

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de la Famille, de la Petite Enfance et de la Cohésion Sociale	Développement social	1 emploi de chef de projet		Vacant depuis septembre 2009 suite au départ de l'agent par mutation	22/12/15
	Emploi	1 emploi du cadre d'emplois des attachés		Vacant depuis mars 2015. Le service a été rattaché au service Dév. Social	22/12/15
		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs (30/35 <sup>ème</sup> )		Vacant depuis 2007 – Non remplacement	22/12/15
		3 emplois de cadres PLIE		Vacants depuis janvier 2006 (agent titularisé sur un poste d'attaché), février 2011 (nomination sur un autre poste) et novembre 2014 (non remplacement)	22/12/15
	Développement social et Emploi	2 emplois de cadre PLIE	2 emplois du cadre d'emplois des attachés	Modification suite à intégration	01/01/16
	Finances Action Sociale	1 emploi du cadre d'emplois des attachés		Vacant depuis 2010. La cellule finances a été supprimée au départ de l'agent à la retraite	22/12/15

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de la Famille, de la Petite Enfance et de la Cohésion Sociale	Finances Action Sociale	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs		Vacant depuis 2010 date de suppression de la cellule finances. Agent muté à la Ville	22/12/15
Direction de l'Action Gérontologique	Entretien du patrimoine	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques		Vacant depuis juillet 2015. Le titulaire a été reclassé dans d'autres missions. Le champ d'action de l'atelier a été réduit	22/12/15
Direction de la Voirie et des Espaces publics	Bureau d'études	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques		Agent nommé sur un autre cadre d'emplois suite à réussite à concours (poste vacant)	22/12/15
	Conduites d'opérations	1 emploi du cadre d'emplois des agents de maîtrise		Vacant depuis 2009 suite départ de l'agent en disponibilité	22/12/15
Cabinet du Maire/Président		1 emploi de collaborateur de cabinet		Vacant depuis novembre 2014 suite réorganisation de la Direction	22/12/15
Direction Générale	Conseil de développement	1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs		Vacant depuis février 2014 – emploi non renouvelé, les missions ayant été réduites	22/12/15
	Direction	1 emploi du cadre d'emplois des ingénieurs		Vacant suite mutualisation de la DG et au départ à la retraite du titulaire en septembre 2011	22/12/15

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Aménagement	Agriculture, Foirail et Tourisme	1 emploi de chargé de mission tourisme sport		Vacant depuis 2006 suite à la nomination de l'agent sur un poste d'ingénieur	22/12/15
	Habitat	1 emploi de chargé de mission Habitat Indigne		Vacant depuis 2007. Activité non maintenue suite au départ de l'agent	22/12/15
	Foirail	2 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques		Vacants depuis 2009 et 2013. L'activité du foirail étant en baisse, non remplacement par des titulaires	22/12/15
		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (31/35 <sup>ème</sup> )		Vacants depuis 2008. Baisse de l'activité	22/12/15
Direction de l'Environnement	Gestion des déchets	4 emplois du cadre d'emplois des adjoints techniques		Vacants depuis 2006, 2011 et 2012. Suite à la restructuration de la collecte des déchets, non remplacement de départs à la retraite des agents titulaires	22/12/15
	Espaces naturels et captages	1 emploi du cadre d'emplois des ingénieurs		Poste créé en 2005 et jamais occupé.	22/12/15
Direction du Centre Technique Municipal	Propreté bâtiments Pérotaux	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques		Poste créé en 2009 et jamais occupé	22/12/15

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction du Développement économique		1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (15/35 <sup>ème</sup> )		Vacant depuis novembre 2014 – non remplacement	22/12/15
Services non rattachés à une Direction	Détachements extérieurs	1 emploi du cadre d'emplois des attachés		Vacant depuis 2007. L'agent est en détachement à Cholet Sports Loisirs	22/12/15

### Finances et Budget

#### I-3 – DECISION MODIFICATIVE N° 3 2015

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la Décision Modificative n° 3 de la Communauté d'Agglomération du Choletais dont la balance générale s'établit comme suit :

Budget Principal	Fonctionnement	Investissement	Total
Chapitre 011	-5 000,00 €	0,00 €	-5 000,00 €
Chapitre 012	5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €
Total Dépenses	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total Recettes	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	0,00 €	0,00 €

#### I-4 – GARANTIE D'EMPRUNT SOCIETE ANONYME (SA) D'HLM GAMBETTA LOCATIF - CONSTRUCTION DE 9 LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX " LA PRATERIA " A SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'accorder sa garantie d'emprunt à hauteur de 830 000 €, représentant 100 % du prêt que la SA d'HLM Gambetta Locatif a contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, ce prêt étant destiné à financer la construction de 9 logements locatifs sociaux, situés à " La Prateria " à Saint-Léger-sous-Cholet, et en cela approuvant les modalités du dit contrat de prêt joint en annexe, faisant partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : d'accorder sa garantie pour la durée totale du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci, sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SA d'HLM Gambetta Locatif, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la Communauté d'Agglomération du Choletais s'engage, dans les meilleurs délais, à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : de s'engager pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

Article 4 : d'approuver la convention à conclure avec la SA d'HLM Gambetta Locatif, relative aux modalités de mise en œuvre de cette garantie.

#### I-5 – BUDGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 " Pour ", 5 " Abstention ") décide,

Article 1 : d'approuver le budget principal 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	56 102 222,00 €	15 357 796,00 €	71 460 018,00 €
Recettes	56 102 222,00 €	15 357 796,00 €	71 460 018,00 €

Article 2 : d'approuver le budget annexe des ateliers relais 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	175 722,00 €	129 271,00 €	304 993,00 €
Recettes	175 722,00 €	129 271,00 €	304 993,00 €

Article 3 : d'approuver le budget annexe des pépinières 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	360 422,00 €	562 040,00 €	922 462,00 €
Recettes	360 422,00 €	562 040,00 €	922 462,00 €

Article 4 : d'approuver le budget annexe des zones 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	5 296 516,00 €	3 508 994,00 €	8 805 510,00 €
Recettes	5 296 516,00 €	3 508 994,00 €	8 805 510,00 €

Article 5 : d'approuver le budget annexe du développement social 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	592 208,00 €	0,00 €	592 208,00 €
Recettes	592 208,00 €	0,00 €	592 208,00 €

Article 6 : d'approuver le budget annexe du mouchoir de Cholet 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	71 221,00 €	0,00 €	71 221,00 €
Recettes	71 221,00 €	0,00 €	71 221,00 €

Article 7 : d'approuver le budget annexe des réserves foncières 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	414 388,00 €	410 428,00 €	824 816,00 €
Recettes	414 388,00 €	410 428,00 €	824 816,00 €

Article 8 : d'approuver le budget annexe de la gestion des déchets 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	10 379 363,00 €	2 185 500,00 €	12 564 863,00 €
Recettes	10 379 363,00 €	2 185 500,00 €	12 564 863,00 €

Article 9 : d'approuver le budget annexe de l'eau potable 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	2 730 570,00 €	4 155 181,00 €	6 885 751,00 €
Recettes	2 730 570,00 €	4 155 181,00 €	6 885 751,00 €

Article 10 : d'approuver le budget annexe de l'assainissement 2016 dont la balance générale s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Totaux
Dépenses	3 094 463,00 €	3 281 931,00 €	6 376 394,00 €
Recettes	3 094 463,00 €	3 281 931,00 €	6 376 394,00 €

Article 11 : d'approuver les états annexes au budget primitif 2016.

Article 12 : d'autoriser Monsieur le Président à exécuter le budget primitif 2016.

#### I-6 – MODIFICATIONS DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CREDITS DE PAIEMENTS - BUDGET PRIMITIF 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (45 " Pour ", 5 " Abstention ") décide,

Article unique : d'approuver les modifications de crédits des autorisations de programmes.

#### I-7 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES - EXERCICE 2016

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 " Pour ", 6 " Abstention ") décide,

Article 1 : de maintenir et d'arrêter les taux d'imposition suivants :

	2016
Taux de Taxe d'Habitation	8,51%
Taux de Taxe sur le Foncier Bâti	0,00%
Taux de Taxe Foncière sur le Non-Bâti	2,03%
Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	9,11%
Taux de Versement Transports	0,60%

Article 2 : d'arrêter les taux d'imposition de Cotisation Foncière des Entreprises suivants :

	2016
Communes de Chanteloup-Les-Bois, Cholet, La Romagne, La Séguinière, La Tessoualle, Le May-sur-Evre, Mazières-en-Mauges, Nuillé, Trémentines, Saint-Léger-sous-Cholet, Saint-Christophe-du-Bois, Toutlemonde et Vezins.	24,11 %
Commune de Bégrolles-en-Mauges	22,61 %

## I-8 – ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS COMMUNAUTAIRES

*Monsieur OLIVARES ne prend pas part au vote en sa qualité de Président de la Mission Locale.*

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité des suffrages valablement exprimés (44 " Pour ", 5 " Abstention ") décide,

Article 1 : d'autoriser l'octroi des subventions aux organismes désignés en annexe.

Article 2 : d'approuver les conventions à conclure avec les structures suivantes :

- Association du Centre Social du Planty,
- Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil,
- Centre Social et Socioculturel Horizon,
- Centre Social et Socioculturel Pasteur,
- Centre Social et Socioculturel du Verger,
- Centre Social Intercommunal OCSIgene,
- Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine et Loire,
- Cholet Basket SASP (saisons 2015/2016 et 2016/2017),
- Habitat Jeunes du Choletais,
- Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise,
- Mission Locale du Choletais,
- Office de Tourisme du Choletais,
- Stella Sports Tennis de Table La Romagne (saisons 2015/2016 et 2016/2017).

*(cf. annexe I-8)*

## Prospectives et recherche de financement et de recettes

### I-9 – ELABORATION ET MISE A JOUR DE SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES/EAUX PLUVIALES ET DE ZONAGES D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES - COMMUNES DE LA ROMAGNE, LA TESSOALLE, TREMENTINES, SAINT-LEGER-SOUS-CHOLET ET LA COMMUNE ASSOCIÉE DU PUY-SAINT-BONNET - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental de Maine et Loire des aides financières aussi élevées que possible pour la réalisation et la mise à jour de schémas directeurs d'assainissement et de zonages pour les communes de La Romagne, La Tessoualle, Trémentines, Saint-Léger-sous-Cholet et la commune associée du Puy-Saint-Bonnet.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

*(cf. annexe I-9)*

## I-10 – SUIVI DE LA QUALITE DES EAUX DU CHAMP CAPTANT DE LA RUCETTE ANNEE 2016 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès de l'agence de l'Eau Loire-Bretagne une aide financière aussi élevée que possible pour le suivi de la qualité des eaux de Rucette 2016.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

*(cf. annexe I-10)*

## I-11 – ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE 2016 - PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNEE - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de solliciter auprès du Département de Maine et Loire, une aide financière aussi élevée que possible, au titre du schéma départemental d'aménagement touristique, pour l'entretien des 36 kilomètres de sentiers de randonnée situés sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Choletais et inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement ci-annexé.

*(cf. annexe I-11)*

## **II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### Création et commercialisation des zones économiques

## II-1 – ZONE ARTISANALE DU PUY-SAINT-BONNET - VENTE DE TERRAIN A LA SARL BROSSET DIMITRI MACONNERIE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver la cession à la SARL Brosset Dimitri Maçonnerie, ou toute autre personne morale qui s'y substituerait, d'un terrain cadastré AI 263p et représentant 3 190 m<sup>2</sup> environ (surface à parfaire par un bornage), sur la zone d'activités du Puy-Saint-Bonnet, sur la base d'un prix ferme de 15 € HT le m<sup>2</sup> (17,29 € TTC le m<sup>2</sup>), conformément à l'avis de France Domaine.

Article 2 : d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer l'acte de vente et tous documents qui s'y rapportent.

*(cf. annexe II-1)*

## Tourisme

### II-2 – TAXE DE SEJOUR - EVOLUTION DES MODALITES DE PRELEVEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de soumettre les hébergeurs de la commune de Bégrolles-en-Mauges au prélèvement de la taxe de séjour.

Article 2 : d'approuver les tarifs de la taxe de séjour selon l'annexe 1 jointe.

Article 3 : de fixer la période de perception de la taxe de séjour du 1<sup>er</sup> avril au 31 décembre 2016, puis du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre à compter de 2017.

Article 4 : de fixer la date limite de versement du produit de la taxe de séjour par les hébergeurs au 20 janvier de chaque année.

(cf. annexe II-2)

## Agriculture

### II-3 – MISE EN OEUVRE D'UN PROGRAMME EN FAVEUR DE LA TRANSMISSION DES ENTREPRISES AGRICOLES SUR LA COMMUNE DE VEZINS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de partenariat pour 3 ans entre la Chambre d'Agriculture de Maine-et-Loire, la Communauté d'agglomération du Choletais et la commune de Vezins pour la mise en œuvre d'un programme en faveur de la " Transmission des entreprises agricoles " sur la commune de Vezins, pour un coût global à la charge de la CAC de 8 500 € T.T.C., soit une participation annuelle de 2 833,34 € T.T.C.

## **III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ**

### Contrat de Ville - Accessibilité - CISPD

#### III-1 – CONVENTION D'UTILISATION DE L'ABATTEMENT DE LA TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES (TFPB) DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES - APPROBATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes des conventions d'utilisation de l'abattement de 30% de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties dans les quartiers prioritaires Jean Monnet, Bretagne-Bostangis, Colline-Villeneuve et Favreau-Les Mauges situés à Cholet à conclure avec l'Etat et les bailleurs sociaux Sèvre Loire Habitat et Logi Ouest, pour la période 2016-2020.

## PLIE

### III-2 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU CHOLETAIS - ASSISTANCE TECHNIQUE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC AGPLIE 49-53-72 ET AGEI 49

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'adopter l'avenant n° 1 à la convention de partenariat avec AGPLIE 49-53-72.

Article 2 : d'adopter la convention de partenariat avec AGEI 49.

### III-3 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI DU CHOLETAIS - AVENANT N°1 AU PROTOCOLE D'ACCORD 2015-2016

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver l'avenant n° 1 au protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du choletais, à passer avec l'État et le Département de Maine et Loire, visant à étendre son périmètre, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, à la commune de Bégrolles et sa durée jusqu'au 31 décembre 2017.

### III-4 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DU CHOLETAIS - OPERATIONS INTERNES 2015 - AFFECTATION DES PERSONNELS TITULAIRES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'affecter les personnels titulaires du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) du Choletais, dans le cadre de l'appel à projet 2015 à l'action portée en interne selon la répartition suivante :

- Opération " Animation du PLIE " : Une secrétaire à 0,60 ETP et une coordinatrice à 0,20 ETP.

### III-5 – PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DU CHOLETAIS - CONVENTION TRAITANT DES RELATIONS FINANCIERES AVEC L'ASSOCIATION DE GESTION DES PLIE 49-53-72 ET L'ASSOCIATION DE GESTION EUROPE INCLUSION 49

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'approuver les conventions traitant des relations financières entre l'AGPLIE 49-53-72, l'AGEI 49 et la Communauté d'Agglomération du Choletais,

Article 2 : d'attribuer à l'AGPLIE 49-53-72 une avance remboursable de 64 000 € pour la clôture des dernières opérations de l'année 2015 et une subvention prévisionnelle de 36 000 € au titre des frais de gestion de cette même année.

Article 3 : d'allouer à l'AGEI 49 une avance remboursable de 72 000 €, dans le cadre du financement des premières programmations.

## **IV - CULTURE**

### Spectacle vivant

#### IV-1 – TRPL - RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE LA RESIDENCE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'adopter la convention à souscrire avec le Théâtre Régional des Pays de la Loire en vue de reconduire la résidence à Cholet de cette compagnie professionnelle, pour une durée de 3 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

## **V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

### Habitat

#### V-1 – CREATION DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE SUR LE LOGEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de valider le principe de constituer une Conférence Intercommunale du Logement et d'engager la procédure de consultation des instances appelées à y siéger conformément au tableau présenté en annexe.

Article 2 : d'engager la procédure d'élaboration du Plan Partenarial de Gestion de la Demande locative sociale et d'information des demandeurs et d'engager la consultation des communes membres de la Communauté d'Agglomération du Choletais et des bailleurs sociaux du territoire ou de leurs représentants.

Article 3 : de solliciter le Porter à Connaissance de l'État.

*(cf. annexe V-1)*

#### V-2 – AIDE FINANCIERE AU LOGEMENT DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

*Monsieur BOURDOULEIX ne participe pas au vote pour les articles 1 et 3.*

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement financé en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 2 500 € par logement financé en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), soit :

- 175 000 € maximum à Sèvre Loire Habitat :

<u>Au titre de l'aide à la construction de logements locatifs sociaux</u> (1 500 € par logement financé en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 2 500 € par logement financé en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration))			
	PLUS	PLAI	Majoration
Hameau du Lavoir à La Tessoualle	3 logements	1 logement	
La Longue Chauvière à Cholet		10 logements	+ 200 € par logement au titre de la "Densification d'une zone urbanisée" et des "PLAI adaptés pour des ménages cumulant des difficultés économiques et sociales"
Terrasses du Ruisseau à La Romagne	3 logements	1 logement	
<u>Au titre de la réhabilitation de logements locatifs sociaux</u> (10% du coût des travaux TTC, plafonné à 2 500 € par logement), dans la limite de l'enveloppe financière annuelle de 134 000 €)			
Quartier Favreau à Cholet		50 logements	+ 250 € par logement au titre de l' "Atteinte de performance énergétique supérieure aux obligations minimales"

Article 2 : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement financé en PLUS (Prêt Locatif à Usage Social) et 2 500 € par logement financé en PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration), soit :

- 16 200 € maximum à l'association Habitat Jeunes du Choletais :

<u>Au titre de l'aide à la construction de logements locatifs sociaux</u> (1 500 € par logement financé en PLUS et 2 500 € par logement financé en PLAI)			
	PLUS	PLAI	Majoration
Résidence Les Pâquerettes à Cholet		6 logements	+ 200 € par logement au titre de la "Densification d'une zone urbanisée"

Article 3 : de passer une convention, pour chaque opération, avec chacun des bénéficiaires des aides au logement, constatant notamment les conditions d'attribution des subventions afférentes.

Négociation foncière et patrimoniale

V-3 – RUE D'ALENCON ET RUE DE SABLE A CHOLET - CESSION D'UN IMMEUBLE A LA VILLE DE CHOLET

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : de céder à la Ville de Cholet, dans le cadre de la réinstallation du hangar des Carnavaliers et pour un montant de 304 749,48 € auquel s'ajoute la somme de 17 027,70 € au titre des frais liés au portage foncier, l'immeuble situé à l'angle de la rue d'Alençon et de la rue de Sablé, d'une surface de 7 197 m<sup>2</sup> environ de surface de plancher, édifié sur un terrain de 8 148 m<sup>2</sup>, cadastré section AX n° 304, 335, 339, 340 et 341.

Article 2 : de mettre à la charge de la Ville de Cholet les frais d'acte.

(cf. annexe V-3)

**VI - ENVIRONNEMENT**

Espaces Naturels et Ruraux

VI-1 – CONVENTION POUR LA DIFFUSION ET L'UTILISATION DU LIVRET D'IDENTIFICATION DE LA FLORE SAUVAGE DES RUES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention avec les CPIE Sèvre et Bocage et Loire Anjou, pour la diffusion et l'utilisation du livret d'identification de la flore sauvage des rues, pour une durée de cinq ans.

Gestion des déchets

VI-2 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU PROGRAMME LOCAL DE PREVENTION DES DECHETS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article 1 : d'octroyer une subvention de 500 € au Centre Social et Socioculturel Pasteur, au Centre Social et Socioculturel du Verger, à l'Etablissement Public Administratif K Léidoscope et au Centre Social et Socioculturel Horizon, afin de soutenir les diverses actions de sensibilisations sur la réduction des quantités et de la nocivité des déchets, mises en œuvre par ces structures.

Article 2 : d'adopter les avenants à conclure avec les organismes nommés dans l'article 1.

VI-3 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE POUR LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES DES FOYERS DE LA SOUCHELIERE ET DU COTEAU A MAULEVRIER - AVENANT N°1

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver l'avenant n° 1 portant prolongation du terme de la convention de mise à disposition de service pour la collecte des ordures ménagères des foyers de La Souchelière et du Côtéau à Maulévrier à intervenir avec la Communauté de Communes du Bocage, au 31 décembre 2016 et au prix de 0,041 € net / litre / semaine.

VI-4 – REGLEMENT INTERIEUR DES DECHETERIES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS - MODIFICATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver les termes du règlement intérieur des déchèteries intégrant les nouvelles conditions d'accès dans les deux déchèteries de Cholet et les déchets acceptés pour les professionnels, les collectivités et les associations, applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Eau potable

VI-5 – REMBOURSEMENT PAR GRDF DE TRAVAUX REALISES PAR LA CAC POUR LEUR COMPTE - IMPASSE DU 75 RUE SAINT PIERRE A CHOLET - CONVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver la convention de remboursement par GRDF des travaux réalisés par la CAC pour leur compte dans l'impasse du 75 rue Saint Pierre à Cholet, pour un montant de 5 843,38 € HT soit 7 012,05 € TTC.

**VII - EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

Voirie Communautaire - réseaux d'éclairage public

VII-1 – OPERATION DE RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC - VERSEMENT D'UN FONDS DE CONCOURS AU SIEML - MODIFICATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide,

Article unique : d'approuver le versement d'un fonds de concours pour un montant total de 44 616,28 € HT au SIEML pour des opérations de rénovation sur le réseau d'éclairage public concernant :

- la zone industrielle de la Bergerie à La Séguinière pour un montant estimatif maximum de 45 000 € HT à la charge de la CAC et 11 250 € HT à la charge du SIEML, sera en réalité de 18 101,14 € HT à la charge de la CAC et 6 033,71 € HT à la charge du SIEML,
- la zone industrielle Montevi à La Tessoualle pour un montant estimatif maximum de 21 000 € HT à la charge de la CAC et 5 250 € HT à la charge du SIEML, sera en réalité de 26 515,14 € HT à la charge de la CAC et 8 838,38 € HT à la charge du SIEML.

**ACTION GERONTOLOGIQUE**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Instance Gérontologique de l'Agglomération Choletaise	71 000 €			
Office des Retraités et Personnes Agées du Choletais	21 000 €			
<i>Organisme public</i>				
Centre Intercommunal d'Action Sociale	1 768 041 €			
Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes La Cormelière (CIAS)			62 500 €	Au titre de l'achat de mobilier, sur présentation de justificatifs.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Actions diverses		1 834 €		
<b>Sous-total</b>	<b>1 860 041 €</b>	<b>1 834 €</b>	<b>62 500 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>1 924 375 €</b>			

**AGRICULTURE**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association des Agriculteurs du Choletais	1 246 €			Aide allouée sur présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat) et des justificatifs de dépenses effectuées dans le cadre de l'organisation de la manifestation " Traditions et Saveurs Paysannes " .
Solidarité Paysans de Maine-et-Loire	500 €			
<b>Sous-total</b>	<b>1 746 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 746 €</b>		

**AMENAGEMENT DE L'ESPACE**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Agence Départementale d'Information sur le Logement de Maine-et-Loire	11 050 €			Dont 3 000 € pour l'Observatoire Départemental de l'Habitat. Subvention allouée sous réserve de la signature d'une convention.
Confédération Nationale du Logement	300 €			
Habitat Jeunes du Choletais	34 715 €			Dont 2 000 € lié au Service d'Accueil d'Information et d'Orientation. Subvention allouée sous réserve de la signature d'une convention.
<i>Organisme public</i>				
Département de Maine-et-Loire	19 500 €			Contribution au Fonds de Solidarité pour le Logement. Cette aide sera débloquée après réception de l'appel de fonds du Département.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Démolition de logements sociaux			40 000 €	
Production de logements sociaux			132 000 €	
Réhabilitation des logements sociaux			134 000 €	
Renouvellement Urbain			25 000 €	
<b>Sous-total</b>	<b>65 565 €</b>		<b>331 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>396 565 €</b>	

**CENTRES SOCIAUX**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association du Centre Social du Planly	109 472 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social et Socioculturel du Verger	109 472 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social et Socioculturel Horizon	109 472 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social et Socioculturel Pasteur	109 472 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Social Intercommunal Ocsigène	186 378 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
Centre Socioculturel Intercommunal Chloro'fil	166 284 €			Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énoncés dans la convention de partenariat.
<i>Organisme public</i>				
K Léidoscope	109 472 €			
<b>Sous-total</b>	<b>900 022 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>900 022 €</b>			

**CULTURE**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association de Développement Artistique du Jardin de Verre	603 595 €			
Association des Amis des Carillons de Cholet	500 €			
Association des Amis du Musée du Textile Choletais	20 000 €			
Association des Parents d'Elèves de l'Ecole Nationale de Musique, de Danse et d'Art Dramatique	300 €			Aide allouée sur présentation des justificatifs de dépenses correspondant à l'organisation de déplacements.
Collectif Les Z'Electiques	3 500 €			
Energie Musique Batterie-Fanfane du May-sur-Evre	3 600 €			
Office de Tourisme du Choletais	4 000 €			Subvention de fonctionnement dans le cadre de l'organisation de la " Foie Journée 2016 ", sur présentation de justificatifs.
<i>Société A Responsabilité Limitée</i>				
Théâtre Régional des Pays de la Loire	190 789 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Associations		24 550 €		Reversement des subventions du Département de Maine-et-Loire dans le cadre de la Convention d'Animation et de Développement Culturel.
Communes		12 425 €		Reversement des subventions du Département de Maine-et-Loire dans le cadre de la Convention d'Animation et de Développement Culturel.
<b>Sous-total</b>	<b>826 284 €</b>	<b>36 975 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>863 259 €</b>			

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Pôle Enfant - Nova Child	20 000 €			
Comité d'Expansion Economique de Maine-et-Loire	20 000 €			
<i>Organisme public</i>				
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire	10 000 €			Aide financière allouée afin de soutenir le fonctionnement de la Maison de la Création et de la Transmission d'Entreprise de Cholet.
<i>Société Anonyme</i>				
Agema 3000			7 500 €	Aide allouée sous réserve de la présentation des justificatifs énumérés dans la convention " Soutien au projet de développement " signée avec la Région des Pays de la Loire.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Diverses animations		6 580 €		
<b>Sous-total</b>	<b>50 000 €</b>	<b>6 580 €</b>	<b>7 500 €</b>	
<b>TOTAL</b>	<b>64 080 €</b>			

**DEVELOPPEMENT SOCIAL**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association Sportive ASPTT de Cholet	200 €			
Avenir Sportif – Section Gymnastique	700 €			
Cholet Tennis de Table	500 €			
Jeune France	100 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Centre Communal d'Action Sociale - Réussite Educative	17 500 €			
Contrat de Ville	159 568 €			
Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance	5 000 €			
Contrat Local de Santé	12 000 €			
Fonds d'Accompagnement et de Contribution aux Initiatives Locales	11 000 €			
<b>Sous-total</b>	<b>206 568 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>206 568 €</b>			

Reconduction de l'aide financière attribuée aux habitants du quartier Jean Monnet pour le financement de leur licence sportive dans un des clubs de la salle de Coubertin, afin de contribuer à la bonne intégration de la salle de sport dans son environnement : 60 % du montant de la licence pour la 1ère année et 40 % la seconde année. Sur présentation de justificatifs.

**EMPLOI**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Aspi'service	3 600 €			
Association Création Travail Insertion Formation Règle de Quartier	5 800 €			
Association de Gestion des Plans Locaux pour l'insertion et l'Emploi	35 874 €			Régularisation des subventions dues au titre de 2014 (17 480 €) et de 2015 (18 394 € provisionnels).
Association pour la Formation et le Développement de l'Initiative Locale	1 800 €			
Atelier d'insertion des Mauges (ATTIMA)	1 000 €			
Cholet Services	3 600 €			
Fil d'Ariane	6 159 €			
L'Eclaircie	6 158 €			
Ménage Service	3 600 €			
Mission Locale du Choletais	79 035 €			
<i>Société A Responsabilité Limitée</i>				
Coup de Pouce 49	2 000 €			
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
AFODIL - Plate forme mobilité		5 000 €		
Emploi		4 315 €		
<b>Sous-total</b>	<b>148 626 €</b>	<b>9 315 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>157 941 €</b>			

# ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET FORMATION PROFESSIONNELLE

## Subventions 2016

### Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Association d'Education Populaire La Providence	450 €			Aide allouée sur présentation de justificatifs relatifs à l'organisation de la soirée " Victoire BTS 2016 " .
Association de Gestion du Conservatoire National des Arts et Métiers Pays de la Loire	85 000 €	5 000 €		Dont 26 475 € au titre de l'Institut Colbert et 5 000 € pour la mise en place de nouvelles formations professionnelles.
Habitat Jeunes du Choletais	35 640 €			Aide allouée dans le cadre de la restauration universitaire.
<i>Organisme public</i>				
Chambre de Commerce et d'Industrie de Maine-et-Loire	25 000 €			Aide financière allouée afin de soutenir le fonctionnement de l'Ecole Supérieure pour l'Innovation et l'Action vers les Métiers de l'Entreprise de Cholet.
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Enseignement supérieur - Aide aux projets pédagogiques				
<b>Sous-total</b>	<b>146 090 €</b>	<b>16 190 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>162 280 €</b>			

**ENVIRONNEMENT**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Association				
Air Pays de la Loire			5 000 €	Aide allouée dans le cadre de l'achat de matériel de mesures des polluants atmosphériques et de biens communs nécessaires à son activité, sur présentation de factures.
<b>Sous-total</b>			<b>5 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>			<b>5 000 €</b>	

# EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Subventions 2016

Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme public</i>				
Syndicat Intercommunal d'Energie de Maine-et-Loire			213 983 €	Aide allouée au vu des travaux réalisés.
Sous-total			213 983 €	
TOTAL			213 983 €	

**FINANCES**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
Agence pour la Promotion du Choletais	445 230 €			Contribution aux coûts du service public.
Etablissement Public Industriel et Commercial de La Meilleraie	116 400 €			Participation aux dépenses liées aux exigences de service public.
Région des Pays de la Loire	5 300 €			Aide allouée dans le cadre de la convention relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays de Loire (Destinéo), sur présentation de l'avis des sommes à payer.
Transports Publics du Choletais	5 570 927 €			Participation aux coûts du service public.
<b>Sous-total</b>	<b>6 137 857 €</b>			
<b>TOTAL</b>	<b>6 137 857 €</b>			

**GESTION DES DECHETS**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Enveloppe budgétaire</i>				
Programme Local de Prévention des Déchets - Centres Sociaux		3 500 €		
Programme Local de Prévention des Déchets - Broyage		7 500 €		
<b>Sous-total</b>		<b>11 000 €</b>		
<b>TOTAL</b>		<b>11 000 €</b>		

## RELATIONS INTERNATIONALES

### Subventions 2016

#### Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Organisme public</i>				
Commune de Bousse	21 600 €			Aide allouée sous réserve de la signature de la convention de coopération décentralisée.
<b>Sous-total</b>	<b>21 600 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>21 600 €</b>		

# RESSOURCES HUMAINES

## Subventions 2016

### Budget Primitif

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Amicale du Personnel Territorial du Choletais	1 800 €			Versement de l'aide sous réserve de la présentation des éléments financiers de l'association (bilan et compte de résultat).
<b>Sous-total</b>	<b>1 800 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>1 800 €</b>		

**SPORT DE HAUT NIVEAU**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Stella Sports Tennis de Table La Romagne	140 802 €			
<i>Organisme public</i>				
Cholet Sports Loisirs	4 086 469 €			Participation financière liée aux exigences de service public.
<i>Société Anonyme Sportive Professionnelle</i>				
Cholet Basket SASP	946 349 €			
<b>Sous-total</b>	<b>5 173 620 €</b>			
<b>TOTAL</b>		<b>5 173 620 €</b>		

**TOURISME**  
**Subventions 2016**  
**Budget Primitif**

BENEFICIAIRE	MONTANT			OBSERVATION
	FONCTIONNEMENT	EXCEPTIONNEL	INVESTISSEMENT	
<i>Association</i>				
Office de Tourisme du Choletais	500 045 €		4 000 €	Subvention d'investissement liée à divers achats de matériel (informatique, aménagement, etc.), sur présentation de justificatifs.
<b>Sous-total</b>	<b>500 045 €</b>		<b>4 000 €</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>504 045 €</b>		

ELABORATION ET MISE A JOUR DE SCHEMAS DIRECTEURS D'ASSAINISSEMENT  
EAUX USEES/EAUX PLUVIALES ET DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT EAUX PLUVIALES

Plan prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
La Romagne	56 771,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne (50 %)	116 557,00 €
La Tessoualle	61 028,00 €	Conseil Départemental (10%)	23 311,00 €
Le Puy-Saint-Bonnet	55 668,00 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	93 246,00 €
Trémentines	28 079,00 €		
Saint-Léger-sous-Cholet	31 568,00 €		
TOTAL HT	233 114,00 €	TOTAL HT	233 114,00 €
TVA 20 %	46 622,80 €	TVA 20 %	46 622,80 €
TOTAL TTC	279 736,80 €	TOTAL TTC	279 736,80 €

## SUIVI QUALITÉ DES EAUX DE RUCETTE 2016

## Plan prévisionnel de Financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Suivi qualité des eaux Rucette 2016	35 000,00 €	Agence de l'Eau Loire-Bretagne	17 500,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	17 500,00 €
TOTAL TTC	35 000,00 €	TOTAL TTC	35 000,00 €

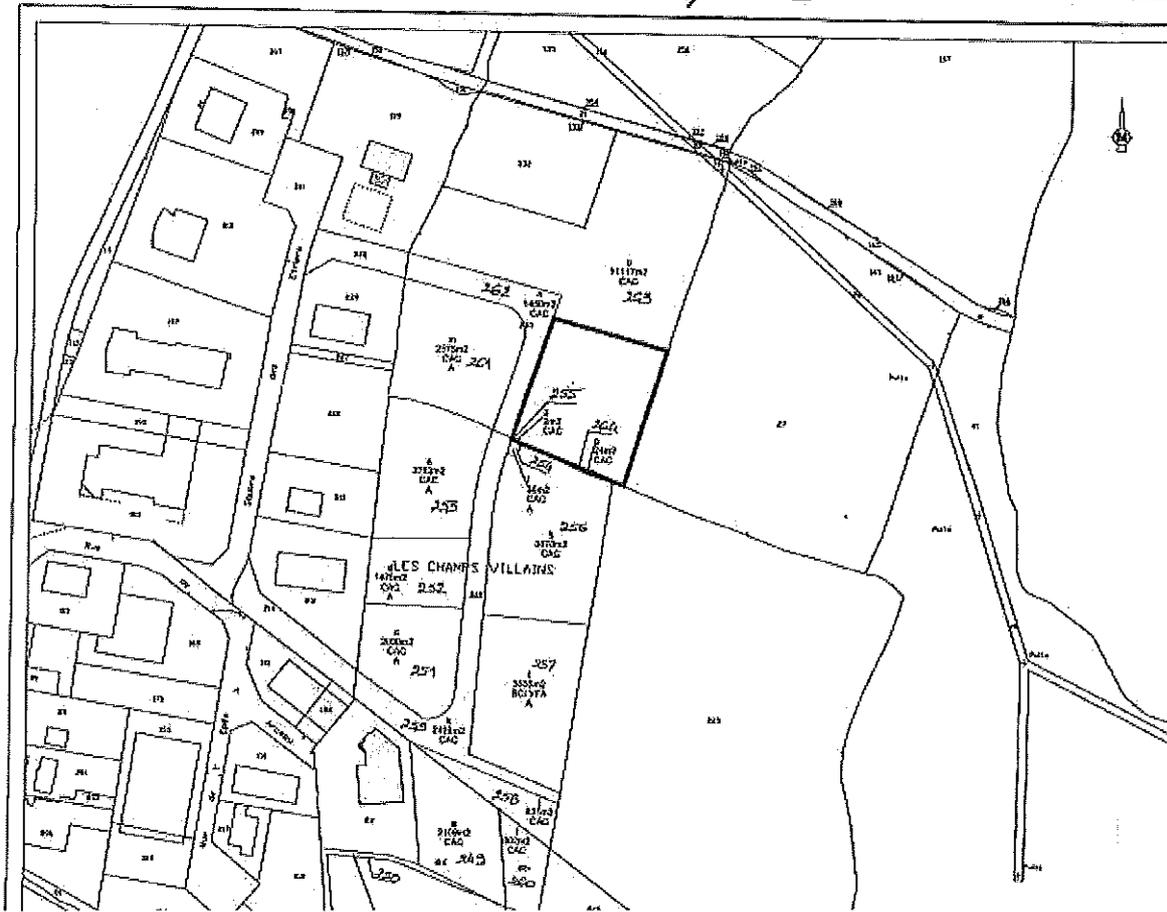
ENTRETIEN DES SENTIERS DE RANDONNEE 2016  
 PLAN DEPARTEMENTAL DES ITINERAIRES DE PROMENADE  
 ET DE RANDONNEE

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Travaux d'entretien et de balisage :		Département de Maine et Loire	4 620 €
- sentiers inscrits au PDIPR	11 550 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	32 880 €
- autres sentiers	25 950 €		
<b>TOTAL</b>	<b>37 500 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>37 500 €</b>

Commune : <b>Cholet</b>   <b>PSB</b>		<b>EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL INFORMATISE</b>		Section : <b>A1</b>
Numéro d'ordre du document d'arpentage : <b>55471</b>		<b>CERTIFICATION</b> (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955) Le présent document d'arpentage, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) : <b>A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;</b> <b>B - En conformité d'un piquetage effectué sur le terrain ;</b> <b>C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie jointe, dressé le 25/09/2011, par M. JEANNEAU géomètre à CHOLET.</b> Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la feuille 6463.		Qualité du plan : <b>P5</b>
Numéro d'ordre du registre de constatation des droits :				Echelle d'origine : <b>1/2000</b>
Cachet du service d'origine :				Echelle d'édition : <b>1/2000</b>
				Date de l'édition : <b>07/09/2011</b>
				Support numérique :
				Document d'arpentage dressé par <b>M. JEANNEAU Florent</b>
				à : <b>Géomètre-Expert à Cholet</b>
				Date : <b>07/09/2011</b>
				Signature :
		Le Préfet, par M. <b>Loïc PROSELD</b> , Directeur de l'Urbanisme, 45, Avenue Gambetta, 49100 CHOLET.		<b>ORDRE DES GEOMETRES EXPERTS</b> PYVRE CHRISTIAENS Florent JEANNEAU Etienne TIGAUDREAU 1, Rue R. HOLLIN - BP 31263 49312 CHOLET Cedex Tél. 02 41 85 66 18

(1) Vérifier les mentions à l'anneau. La feuille A n'est applicable que dans le cas d'une acquisition globale par acte notarié.  
 (2) Qu'ils ne soient pas géomètres experts, inspecteurs, géomètres ou techniciens titulaires du cadastre, de la voirie ou de la voirie rurale.  
 (3) Préciser les noms et qualités du titulaire et l'adresse du propriétaire (mandataire, avocat représentant) ou de l'autorité compétente.



## TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR 2016

Catégories d'hébergement	Loi de Finances 2015		Tarif CAC 2016 (par personne et par nuitée de séjour)
	Tarif plancher	Tarif plafond	
Palaces et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65 €	4,00 €	2,00 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65 €	3,00 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,65 €	2,25 €	0,85 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,50 €	1,50 €	0,70 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,30 €	0,90 €	0,65 €

Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,20 €	0,75 €	0,60 €
Chambres d'hôtes	0,20 €	0,75 €	0,65 €
Emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24h	0,20 €	0,75 €	0,50 €
Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances, meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement	0,20 €	0,75 €	0,40 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes	0,20 €	0,55 €	0,50 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes, ports de plaisance	0,20 €		0,20 €

## Liste des membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

### Présidence

Préfet du Maine-et-Loire ou son représentant  
Président de l'EPCI ou son représentant

### Collège des collectivités locales

#### Maires

Maire de Bégrolles-en-Mauges ou son représentant  
Maire de Chanteloup-les-Bois ou son représentant  
Maire de Cholet ou son représentant  
Maire du May-sur-Èvre ou son représentant  
Maire de Mazières-en-Mauges ou son représentant  
Maire de Nuillé ou son représentant  
Maire de La Romagne ou son représentant  
Maire de Saint-Christophe-du-Bois ou son représentant  
Maire de Saint-Léger-sous-Cholet ou son représentant  
Maire de La Séguinière ou son représentant  
Maire de La Tessoualle ou son représentant  
Maire de Toutlemonde ou son représentant  
Maire de Trémentines ou son représentant  
Maire de Vezins ou son représentant

#### Représentant du Département

Président du Conseil Départemental ou son représentant  
Maison départementale des solidarités

#### Communauté d'Agglomération du Choletais

Vice-Président (Solidarité et proximité)

### Collège des professionnels intervenant dans le champ des attributions

#### Représentants des bailleurs sociaux possédant ou gérant du patrimoine locatif dans le ressort territorial de l'EPCI

Sèvre Loire Habitat  
Groupe Gambetta  
Logi Ouest  
Podéliha  
Maine-et-Loire Habitat  
Habitat Jeunes du Choletais  
Union Sociale pour l'Habitat (USH)

#### Représentants des organismes titulaires de droits de réservation dont les organismes collecteurs du 1 %

Action Logement (CIL)

#### Représentants des organismes agréés maîtrise d'ouvrage d'insertion

Union des Amis et Compagnon d'Emmaüs  
Société Foncière Habitat et Humanisme

**Collège des usagers ou associations de défense des personnes en situation d'exclusion**

**Représentants des associations siégeant au sein de la commission nationale de concertation et disposant de sièges au conseil d'administration de l'un des organismes HLM ou SEM possédant ou gérant du patrimoine sur le territoire de l'EPCI**

La Confédération nationale du logement (CNL)

La Confédération consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

**Représentants locaux des associations de défense des personnes en situation d'exclusion et des personnes défavorisées**

Centre d'Information Féminin et Familial (CIFF)

Famille de France

Secours Catholique

Secours Populaire

La Croix Rouge Française

**Représentants locaux des associations dont l'un des objets est l'insertion ou le logement des personnes défavorisées**

Foyer Pelletier

Abri des Cordeliers

Les Toits du Coeur

ADOMA (résidence la Richardière)

La Gautrèche



**Le Choletais**  
L'audace pour réussir

RUE D'ALENCON ET DE SABLE A CHOLET - CESSION D'UN IMMEUBLE A LA VILLE DE CHOLET

